

**MAIRIE
de
DONNENHEIM**



Procès-verbal
des délibérations du conseil municipal

Conseillers élus : 11

Séance du 18 décembre 2024

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre le 18 décembre à 20 h, le conseil municipal régulièrement convoqué le 13 décembre 2024 s'est réuni, dans la salle du conseil municipal

*Sous la présidence de Monsieur SCHISSELE Stéphane, Maire
Secrétaire de Séance – Monsieur GISS Jean-Marc*

Membres présents : Mr SCHISSELÉ Stéphane - Mme HASE Brigitte - Mme MORIER Caroline -- Mme BRUCKER Catherine - Mme DELAMARE Céline - Mr RITLENG Nicolas - Mr MAETZ Dominique

Membres absents :

**Mr DEBEIRE François donne procuration à Mr SCHISSELÉ Stéphane
Mr HERTZOG Frédéric donne procuration à Mme HASE Brigitte
Mr ENDERLIN Lionel, Mr GILLIG Thomas**

Quorum : 6

Le Quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer valablement.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal

DESIGNE

Mr. Jean-Marc GISS, secrétaire de la présente séance.

POUR : 9 Voix dont 2 Procurations

2. Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024.

Mr le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2024.

Aucune observation n'étant formulée, **Le Conseil Municipal**

ADOPTE

le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024.

POUR : 9 Voix dont 2 Procurations

3. Décision modificative n°2 :

a) Chasse

Afin de pouvoir mettre en paiement le reversement des sommes dues aux propriétaires au titre du produit de la chasse pour la période 2015-2024, Mr le Maire informe les conseillers que le Service de Gestion Comptable de Haguenau, bien qu'ayant été consulté et ayant validé la décision modificative n°1 portant sur le même sujet, demande une nouvelle décision modificative.

Il est apparu que la décision modificative n°1 prenait en compte des comptes non budgétaire (compte d'attente) sur lesquels aucune opération n'est possible.

Le chapitre 673 (titre annulé sur exercice antérieur) doit être approvisionner à hauteur de 23 400 euros (2 600 euros * 9 ans) au bénéfice du chapitre général 011 (charges à caractère général).

Tableau détaillé

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D605 : Achat de matériel, équipement et travaux	23 400.00 €	
TOTAL D 011 : charges à caractère général	23 400.00 €	
D 673 : titres annulés sur exercice antérieur		23 400.00 €
TOTAL D 67 : charges spécifiques		23 400.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

Les écritures comptables présentées ;

POUR : 9 Voix dont 2 Procurations

b) *Taxe d'aménagement – AZUR HOME*

Le PC identifié 067 100 21 R0012 déposé par le constructeur AZUR HOME le 23 juin 2021, portant sur la construction d'un ensemble immobilier au 1 rue du village ayant été retiré en date du 20 septembre 2023 et compte tenu que les taxes d'aménagement pour un montant de 14 141.47 euros ont été perçues courant 2024, la DDFIP demande le remboursement de cette somme.

Le budget prévisionnel n'ayant pas pris en compte ce remboursement, le montant disponible au compte 10226 n'est pas suffisant, il convient de l'augmenter en réduisant les crédits au chapitre 21 pour les ouvrir au chapitre 10.

Tableau détaillé

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10226 : taxe d'aménagement		14 141.47 €
TOTAL D 10 : dotation, fonds divers et réserves		14 141.47 €
D 2111: terrains nus	14 141.47 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	14 141.47 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

Les écritures comptables présentées ;

POUR : 9 Voix dont 2 Procurations

4. Rapport d'activité de la CAH :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité annuel de la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

PREND ACTE

de ce rapport.

L'assemblée n'ayant aucun autre point à soulever, la séance est close à 20h17

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur Stéphane SCHISSELÉ	
Monsieur Jean-Marc GISS	